

Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)

Le conseil en évolution professionnelle est un service proposé à tout actif (salarié, indépendant, demandeur d'emploi,...) pour l'accompagner dans son projet.

Qu'est-ce que c'est ?

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un droit gratuit, **ouvert à tout actif quel que soit son statut : salarié, en recherche d'emploi et/ou travailleur indépendant.**

Il vous permet :

- de **faire le point** sur votre situation professionnelle
- d'**engager une démarche d'évolution** professionnelle (mobilité, reprise d'activité, etc.)
- de favoriser l'évolution et la sécurisation de votre parcours
- d'**accroître vos aptitudes, compétences et qualifications** en facilitant notamment l'accès à la formation.

Les objectifs ?

Le CEP est une **offre de services** qui se décline ainsi :

- **un service d'orientation / aiguillage**
- **2 niveaux de conseil : un accueil individualisé et adapté aux besoins de la personne et un accompagnement personnalisé**





Le CEP doit vous permettre :

- de disposer d'un **temps d'écoute et de recul** sur votre parcours professionnel ainsi que d'un suivi par un référent dans les différentes phases du CEP ;
- d'accéder à une **information individualisée** ;
- d'élaborer une stratégie d'évolution vous permettant de **construire** ou de préciser **votre projet professionnel** et de vérifier sa faisabilité ;

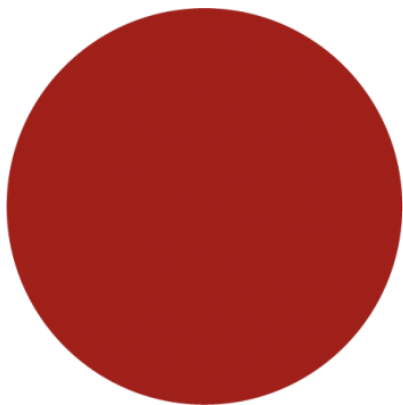
- de cerner, le cas échéant, les compétences ou les qualifications à faire reconnaître, à acquérir ou à développer ;
- de **construire un plan d'actions** permettant notamment d'identifier les interlocuteurs, les leviers et les financements disponibles pour mettre en oeuvre le projet.

Qui le propose ?

> Pour les **demandeurs d'emploi**, 4 réseaux assurent ce conseil :

 <small>Cadres</small>	 <small>Handicap, recrutement et maintien</small> <small>Travailleurs handicapés</small>	 <small>Jeunes moins de 26 ans</small>	 <small>Tout demandeur d'emploi</small>
--	---	---	---

> Pour les **actifs occupés du secteur privé**, c'est le groupement CIBC Auvergne-Rhône-Alpes qui coordonne le service avec ses co-traitants (CIBC, Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Chambres d'Agriculture, Envergure).



MON-CEP.ORG/ AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

> Pour les **agents de la Fonction publique**, renseignez-vous auprès de votre service des ressources humaines.

> **Le CEP pour maintenir et développer son employabilité**

> **Le CEP mis en œuvre par les Missions Locales**

> **Témoignage d'un conseiller en évolution professionnelle dans le cadre du dispositif démissionnaire (Apec)**

Témoignages

> **Témoignage d'un travailleur handicapé**

> **Témoignage d'une bénéficiaire du dispositif démissionnaire**
